



NUMÉRIQUE

INTERNET EN TRÈS HAUT DÉBIT, VIVE LA FIBRE OPTIQUE !

Depuis 2017 la Loire-Atlantique construit un nouveau réseau de fibre optique. L'objectif, relier 108 000 particuliers, entreprises et services publics d'ici 2021, puis 200 000 locaux supplémentaires. En 2025, notre département sera alors raccordé à la fibre à 100%.

Crédit photo : Paul PASCAL

Mis en ligne le 12 juillet 2019

Après avoir bénéficié de la montée en débit entre 2013 et 2016, Erdre & Gesvres bénéficie aujourd'hui de ces travaux d'aménagement du très haut débit du Département. Les premiers locaux sont raccordables depuis 2018, les habitants et entreprises concernés peuvent donc déjà contacter un fournisseur d'accès internet pour accéder à une offre en fibre optique.

Au final, et d'ici 2021-2022, ce sont plus de 13000 locaux sur la communauté de communes qui seront raccordables, dont 900 entreprises réparties sur 13 zones d'activités.

La connexion internet via la fibre optique constitue un enjeu stratégique pour les entreprises. Elles y voient à juste titre, un potentiel considérable de croissance.

Enfin, à l'heure de la digitalisation des services, du nombre croissant de démarches administratives à faire en ligne, les particuliers aussi s'impatientent de pouvoir profiter des performances de la fibre. On pense même aux cinéphiles, ils vont adorer ! Pour rappel, le temps de chargement d'un film de 800 Mo est de 1h50 avec une connexion ADSL il suffira de 32 secondes avec une connexion fibre optique 200 Mbit/s !

Petite définition de la fibre optique : Différente de l'ADSL qui utilise les lignes téléphoniques en cuivre, la fibre optique est un fil en verre qui propage la lumière. Elle permet de transmettre les données à très haut débit (à plus de 100 Mbits/s). La fibre optique est aujourd'hui le réseau qui offre les meilleures performances.

Plus d'information sur : numerique.loire-atlantique.fr ↗

Crédit photo : Paul PASCAL



☰ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois. Fermeture du 18 juillet au 22 août 2020.